Finances

Un budget 2023

tenu malgré de multiples contraintes

Le budget 2023 a été présenté et adopté lors du conseil municipal du 20 mars 2023, puis les taux de fiscalité ont été votés lors de la séance du 11 avril 2023. Avec ce budget, la Ville se donne les moyens de financer les projets déjà engagés et de lancer les opérations structurantes qui constituent les priorités du mandat jusqu'en 2026.

Le budget annuel d'une collectivité s'élabore logiquement sur des bases connues et pérennes. Hélas, lorsque les ressources fiscales deviennent quasi imprévisibles et que l'inflation devient subitement impossible à chiffrer, les maires se retrouvent à jouer les équilibristes. "*Notre objectif est de maîtriser les charges de gestion courantes en limitant leur progression aux seules hausses qui s'imposent à la collectivité. Nous savons par exemple que les coûts de l'électricité et du gaz vont augmenter de près de 350 000 € (x1,9) par rapport à l'année 2022*", détaille Philippe Bonnin, maire de Chartres-de-Bretagne.

Pour autant, contrairement à d'autres communes, les investissements ne seront pas réduits ni décalés. Ils sont même confortés pour tous les travaux susceptibles d'engendrer des économies à court et moyen terme. C'est notamment le cas dans le domaine de la rénovation énergétique. L'équipe municipale, confrontée à une perte de recettes fiscales tirées du foncier bâti économique, a toutefois dû se résoudre à augmenter les taux de fiscalité locale, sans pour autant compenser l'intégralité de ces pertes. Cette décision s'appliquera uniquement aux propriétaires fonciers. Le Maire en détaille la nécessité et les montants en page suivante.

Budget global

23 376 382 €

- Fonctionnement 11 045 336 €
- Investissement 12 331 046 €

4 éléments à retenir

- Un coût de l'énergie qui pèse sur le budget
- Une inflation qui crée nombre d'incertitudes sur les dépenses
- Une accélération des investissements en phase avec la transition écologique
- Une augmentation de la taxe foncière consécutive à des déconvenues sur les recettes fiscales

Budget sommaire

- 3 questions à... (P6)
- Le fonctionnement (P6)
- La fiscalité (P6)
- L'investissement (P7)
- 3 indicateurs clés (P8)
- Les subventions (P8)

Trois questions à
Philippe Bonnin, maire de Chartres-de-Bretagne

> Fait exceptionnel, le budget a été voté lors de deux conseils municipaux successifs. Pourquoi ce choix ?

Le 14 mars 2023, à 6 jours seulement du vote du budget, nous avons reçu de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) l'état prévisionnel des recettes fiscales relatives à la commune pour l'année en cours. Il présentait une augmentation des recettes (fiscales) de 0,50 % alors que l'inflation en 2022 a été de 5,2 % selon l'INSEE. Elle est annoncée à 5,7 % pour 2023. Ces informations, très tardivement reçues, nous ont imposés le report du vote des taux de la fiscalité sur les propriétés bâties. En effet, il convenait d'analyser très précisément les causes d'une aussi faible progression, totalement improbable, de nos recettes de fiscalité directe.

> Quelles sont ces causes ?

La baisse du produit fiscal est directement liée à des dégrèvements d'imposition sur le foncier bâti déclarés, si ce n'est autorisé. Sans le moindre doute, il s'agit de bâtiments présents dans le secteur de "La Janais", exclusivement implantés sur la commune de Chartres-de-Bretagne. Nul ne l'ignore ici, la régression économique des activités du site est une réalité. C'est plus particulièrement le cas depuis 2015 avec l'absence manifeste de politique de réindustrialisation crédible portée par la métropole. Il ne s'agit nullement d'une critique ; c'est un constat implacable que les responsables de l'action économique doivent assumer. Concrètement, les bases de foncier bâti industriel et commercial représentent 60 % de nos bases communales ! C'est une exception inhérente à l'histoire économique chartraine.

> A combien se chiffre la perte de recettes ?

Les calculs font apparaître une perte de ressources fiscales sur l'année 2023 de plus de 186 000 €. Et même de 352 000 €, considérant que les bases de Foncier Bâti économique n'ont été revalorisées que de 1,1 % alors qu'elles auraient dû augmenter dans les mêmes proportions que celles du Foncier Bâti résidentiel, soit + 7,1%, comme ce fut toujours le cas (en France) jusqu'à présent. Toutefois, nous n'avons pas choisi de faire supporter aux contribuables la totalité de cette dépréciation. La révision du taux de fiscalité sur le foncier bâti de 33,31 % à 35,50% génèrera un produit fiscal complémentaire de 240 422 €. Le montant de la fiscalité moyenne par logement passera donc de 716 € à 763 €, c'est-à-dire une augmentation de 47 € en moyenne par logement ou 3,92 € par mois.

L'intervention du Maire, le 14 avril en séance du Conseil municipal est à retrouver sur le site de la commune www.chartresdebretagne.fr

Le fonctionnement : 11 045 336 €

> Les dépenses

Elles regroupent toutes les dépenses réelles liées à l'exploitation et à la gestion courante des services : charges à caractère général (électricité, combustible, abonnements, fournitures, denrées…) nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, charges de personnel, participations au fonctionnement du CCAS et aux syndicats intercommunaux, subventions aux associations *(détail en page 8)*... En outre, la section de fonctionnement alimente chaque année la majeure partie des recettes d'investissement du budget communal, c'est ce qu'on appelle "le virement à la section d'investissement".

> Les recettes

51,7 %
. Fiscalité locale directe : taxes foncières
. Fiscalité locale indirecte : affiches publicitaires, électricité.

33,1 %
. Intercommunalité : dotations Rennes Métropole.
. Dotations et participations : Département, Région, État.

15,2 %
. Recettes des services municipaux : restauration, accueils de loisirs, locations de salles, de logements...

> Les dépenses de fonctionnement par destination

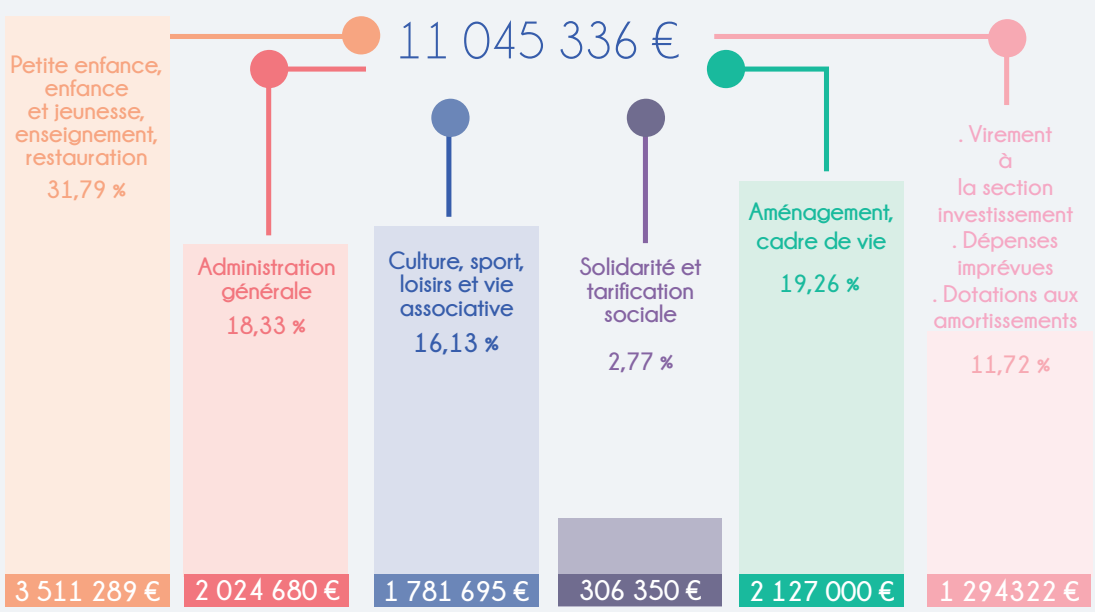

La fiscalité

Après 3 années sans possibilité de vote, un taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est à voter, pour 2023 par l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal a décidé de voter les taux de fiscalité pour l'année 2022 comme suit :

> Taxe foncière sur les propriétés bâties 35,50 %

> Taxe foncière sur le non bâti 24,17 %

> Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,07 %

L'investissement : 12 331 046 €

L'investissement finance notamment les opérations destinées à valoriser le patrimoine de la ville. Il s'agit en particulier des opérations d'équipement comme les constructions ou les acquisitions de biens (terrains, mobiliers, matériels…). Par ailleurs, la commune est dotée d'importants équipements qui requièrent des rénovations et un entretien constant. Ainsi, chaque année, des travaux de réhabilitation d'envergure sont réalisés. Pour les travaux importants, de nombreuses étapes jalonnent le processus de réalisation : les études liées à ces opérations font également partie de l'investissement, elles représentent généralement 10% du coût global du projet. La planification des travaux fait l'objet d'un arbitrage annuel qui associe élus et services. Les projets de grande envergure sont planifiés et intègrés dans un Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Zoom sur quelques opérations d'investissement

> Aménagement de la zone verte et bleue de la ZAC

450 000 €

Des travaux d'aménagement de l'écotone, la voie qui irriguera la ZAC des Portes de la Seiche d'Est en Ouest, auront lieu en 2023 de même que la création de bassins. Ces travaux conduiront à la valorisation des coulées vertes autour du ruisseau de la Mécanique.

> Acquisition de terrains

1 600 000 €

La commune doit racheter les propriétés acquises par Rennes Métropole dans le cadre du Programme d'action foncière. Ces acquisitions permettront le lancement de projets de renouvellement urbain.

Et aussi

- > Rénovation de la partie historique de la résidence de la Poterie ..... 200 000 €
- > Isolation du bâtiment A du Pôle Sud ..... 60 000 €
- > Rénovation, agrandissement de l'accueil de loisirs les Longues Hayes ..... 600 000 €
- > Travaux de toiture de la salle de tennis .....500 000 €
- > Plan biomasse..... 600 000 €

> Construction d'une crèche municipale

282 000 €

Des travaux de maîtrise d'œuvre débuteront pour réaliser le projet de construction d'une crèche municipale de 30 à 36 places, en remplacement de la crèche actuelle Tintinabulle. Son emplacement est envisagé sur la parcelle située entre le cimetère et le presbytère.

> Aménagement de la cour d'école de l'Auditoire

350 000 €

Un programme de travaux de sécurisation des cours et de leurs accès et de végétalisation des espaces extérieurs va être entrepris. Une partie des travaux devrait être réalisée durant l'été 2023.

> Construction de la Maison éco-citoyenne

200 000 €

Le futur bâtiment, destiné à initier et soutenir l'économie circulaire, sera construit le long de l'avenue du Trégor, aux abords du Centre technique municipal. Un porteur de projet animera et gèrera le lieu mis à disposition par la collectivité.

> Travaux sur les bâtiments communaux

1 000 000 €

Outre la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, la Ville engage aussi des travaux pour améliorer la qualité de son patrimoine bâti : rénovation de couvertures, remplacement de menuiseries, mise en accessibilité de l'Espace Brocéliande et de la Halle des sports...

Le bâtiment B du Pôle Sud a fait l'objet d'une rénovation énergétique.

Les subventions
versées aux associations chartraines

Le montant alloué aux associations chartraines, départementales et nationales est de 579 159,05 €.

- Amicale des donneurs de sang... 150 €
- Amicale parents écoles publiques 100 €
- Amicale parents collège ..... 100 €
- Apel Sainte-Marie..... 100 €
- Asso sportive du collège..... 200 €
- Basket contrat objectif..... 14 312 €
- Boréale's ..... 1 500 €
- Calinou assistantes maternelles. 300 €
- Chartres - Hassmersheim..... 600 €
- Club de l'amitié ..... 300 €
- Comité des fêtes ..... 1 500 €
- Compagnie Océane ..... 1 500€
- Course athlétisme Les Foulées .. 950 €
- Crèche Mille-pattes ..... 79 623 €
- Ecole Ste Marie fonctionnement 256 577 €
- Ecole Ste Marie PEL et temps midi 3 825 €
- Ecole Ste Marie classes découvertes 4 862 €
- Ecole multisports..... 1 000 €
- Ecoles publiques classes découvertes 9 207 €
- Espérance contrats objectifs ..... 8 380 €
- Espérance sport et culture ..... 69 300 €
- Fcpe primaire et maternelle ..... 200 €
- Foyer socio-éducatif du collège... 450€
- Football..... 15 000 €
- Football contrat objectif ..... 30 186 €
- Gym sportive ..... 21 900 €
- Gym sportive contrat objectif..... 40 319 €
- Le cadeau de la Marionnais ..... 500 €
- Les Champions du Warp ..... 100 €
- Le Grand soufflet..... 1 200 €
- Orchestre ..... 2 000 €
- Photo club chartrain..... 200 €
- Sapeurs pompiers ..... 504,11 €
- Trophée Louison Bobet..... 250 €
- Unc-Afn ..... 300 €
- Usep maternelle..... 900 €

Et aussi

Ecole privée La subvention de fonctionnement à l'école Sainte-Marie est conforme à la circulaire ministérielle n°2012-025 du 15 février 2012. Les communes sont tenues de participer aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires privés sous contrat avec l'Etat, selon le principe de la parité en référence au coût moyen d'un élève de l'école publique. Ce financement ne concerne que les enfants résidents de la commune.

Associations En plus des subventions attribuées, la Ville contribue au fonctionnement des associations, notamment par la mise à disposition de moyens matériels ou humains (salles, équipements, sportifs, salles et d'équipements, montage, démontage)... et la valorisation de leurs activités dans les outils de communication de la ville.

En bref
3 indicateurs clés pour mesurer la santé financière de la commune

448€
par habitant d'encours de dette

contre 768€
pour les communes de même strate

Au 1er janvier 2023, la dette de la Ville est de 3 734 640 €. Chaque Chartrain·e devrait payer 448 € s'il fallait rembourser l'intégralité de la dette. Ce chiffre très inférieur à la moyenne des communes indique que la collectivité dispose d'une capacité d'emprunt satisfaisante pour financer ses investissements futurs. Le dernier emprunt souscrit (3 millions d'€ à taux fixe de 0,50% sur 15 ans) remonte à 2021 et vise à anticiper les projets structurants programmés jusqu'en 2026.

Un effort fiscal de 0,91
le chiffre le plus bas de la métropole

L'effort fiscal est un indicateur qui permet d'évaluer la pression fiscale exercée sur les contribuables. A Chartres-de-Bretagne, l'effort fiscal est de 0,91. Avec Cesson Sévigné, il s'agit des deux seules communes de la métropole dont cet indicateur est inférieur à 1. Un effort fiscal inférieur à 1 signifie que les contribuables de Chartres-de-Bretagne s'acquittent de taux moins élevés que la moyenne nationale.

Ratio de désendettement :
moins de 2 ans

Ce ratio calcule le nombre d'années théoriques nécessaires à la Ville pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles pour cela. Avec un ratio inférieur à 2 ans, Chartres-de-Bretagne est très en-dessous du plafond acceptable, variant de 11 à 13 ans. La commune est donc parfaitement solvable.